

suite aux recommandations du Groupe d'experts. L'annexe du rapport renferme un résumé des commentaires formulés par certains gouvernements observateurs.

Les suggestions établies dans le rapport relativement à une stratégie mondiale sur le droit au développement reposent sur diverses prémisses, dont celles-ci : les questions relatives au développement durable et aux droits de l'homme constituent une haute priorité pour la communauté internationale; pour arriver à définir une stratégie mondiale pour la réalisation du droit au développement, la communauté internationale doit aborder ces questions dans une « atmosphère » de dialogue; chaque État membre et chaque organisation internationale devrait se donner pour mission de protéger et de promouvoir tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris le droit au développement; les droits fondamentaux des femmes et des enfants devraient toujours recevoir la plus haute priorité dans tous les programmes relatifs aux droits de l'homme et au droit au développement; il est urgent de rendre ce droit effectif, eu égard aux conséquences de la pauvreté dans les pays en développement et même dans les pays développés, et à la menace que l'absence de développement humain fait peser sur la sécurité et la paix aux niveaux national et international; la mondialisation de l'économie et la prééminence croissante des forces du marché ont créé de nouvelles possibilités de développement mais elles ont aussi fait naître de nouveaux risques, notamment la marginalisation des pays, des groupes et des individus incapables de soutenir la concurrence, et le risque accru d'instabilité économique et financière et de mécontentement social; il est encore plus important de reconnaître et de concrétiser le droit au développement sous ses aspects multidimensionnels et d'attirer davantage l'attention sur les obligations qui en découlent aux niveaux tant national qu'international.

Le rapport du Groupe d'experts renferme un certain nombre de références à des questions et des réalités économiques internationales et signale que le contenu et les modalités des programmes et des politiques d'ajustement structurel devraient être réexaminés en tenant compte de leurs effets sur les possibilités de développement et les choix économiques, et sur la réalisation du droit au développement. Le rapport signale également que les droits de l'homme ne devraient pas, notamment par le biais d'une interprétation ou d'une application trop sélective, servir de prétexte pour justifier des politiques protectionnistes ou la poursuite d'objectifs économiques et commerciaux étriés, ou encore pour restreindre indûment les programmes légitimes de développement des pays. En ce qui concerne la question de l'aide, le Groupe d'experts signale qu'une part accrue de celle-ci devrait notamment être affectée à l'éradication de la pauvreté, à la réalisation d'un développement social et durable et à la promotion des droits de l'homme. En outre, les États devraient réserver une plus grande part de leur budget à l'amélioration de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, notamment des plus pauvres.

En ce qui concerne le fonctionnement du système commercial international, le rapport fait état de certains points, à savoir : il devrait y avoir cohérence entre le respect du droit au développement et le fonctionnement du système commercial international; des mesures devraient être prises pour veiller à ce que les pays les moins avancés sur le plan économique ne soient pas pénalisés par les règles du commerce; une étude devrait être réalisée sur l'effet de ces règles du point de vue de l'équité et du point de vue des perspectives et choix en matière de développement, plus particulièrement pour les pays en développement et les pays les moins avancés; au besoin, ces règles devraient être adaptées pour permettre la réalisation du droit au développement; les préoccupations relatives au développement social, à l'équité et à l'application du droit au développement devraient occuper une place de premier plan dans l'élaboration des règles actuelles et futures du commerce international; de nouveaux efforts devraient être faits pour résoudre le problème de l'instabilité et de la faiblesse des prix des produits de base vendus par les pays en développement; toutes les institutions compétentes devraient faire leur possible pour garantir aux pays en développement un apport net de ressources financières suffisant; les pays en développement devraient notamment utiliser les nouveaux flux de capitaux pour financer des programmes destinés à répondre aux besoins de base de la population et notamment des groupes les plus pauvres; les besoins spécifiques des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires devraient être pris en compte dans les activités et programmes de libéralisation du commerce afin de garantir à tous le droit à une nourriture suffisante.

Le rapport recommande que le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'OIT et les autres institutions pertinentes du système de l'ONU fassent tous les efforts nécessaires pour promouvoir et protéger les droits de toutes les catégories de travailleurs, protéger l'identité culturelle des minorités et des peuples autochtones, y compris l'identité culturelle des migrants et des réfugiés, coordonner leurs activités de promotion et de protection de la diversité culturelle et de l'identité culturelle des populations nationales et locales, et enfin, non seulement veiller au respect des droits civils et politiques, mais aussi encourager la participation politique, la participation populaire, la responsabilisation, la transparence et les efforts de lutte contre la corruption au niveau national et, si besoin est, au niveau international, et suivre les progrès réalisés à cet égard. Le Groupe d'experts affirme que les libertés de circulation, d'association, de réunion, d'information, d'expression et d'opinion sont autant de droits universels et qu'il est souhaitable que les États en assurent la protection et le respect et que l'ONU et ses institutions spécialisées veillent à ce que tous se conforment à cette obligation. Il signale également que la menace que le problème du développement fait peser sur la paix et la sécurité internationales et internes appelle une réponse adaptée et rapide.